

**GYMNASTIQUE – TERRITOIRE HAUTS DE FRANCE
CHAMPIONNAT TERRITORIAL
ELITE Filles toutes catégories –PROMO Filles toutes
catégories - PROMO Mixte – ELITE Garçons toutes
catégories – PROMO Garçons toutes catégories
Salle Jean Zay, Rue du 8 mai 1945 à SAINT LAURENT
BLANGY
MERCREDI 04/05/2022**

Organisation

Commission technique territoriale de Gymnastique
Directeurs de réunion : Aline Cousin, Frédéric Crombez
Ouverture des portes et accueil dès 8h30, fin vers 17h45
Echauffement et réunion des jurys pour le matin 9h-9h30
Echauffement et réunion des jurys pour l'après midi 12h30-13h
Remise des récompenses vers 17h30.

Conditions de Participation

- Rappel : **Les licences sont imprimables via ugselnet et doivent comporter obligatoirement une photo et signée** (à défaut l'élève doit être en mesure de présenter une pièce d'identité avec photo). Le professeur doit avoir en sa possession les licences et les déposer au secrétariat où elles seront susceptibles d'être contrôlées durant le championnat (ou à défaut et conformément aux nouveaux règlements généraux nationaux le listing des licenciés participants certifiés par le chef d'établissement et les pièces d'identité des élèves).
- Féminine : Le Justaucorps est obligatoire (le justaucorps à bretelles est interdit). Les chaussons et le shorty sont acceptés, quel que soit l'agrès. La tenue de l'équipe doit être uniforme.
- Masculin : Pour toutes les catégories, le port du short et du léotard est obligatoire au sol, au saut et au mini-trampoline. Pour les barres parallèles et la barre fixe, le sokol est autorisé avec socquettes et/ou chaussons.
- Qualification directement pour le territoire (au vue des conditions sanitaires n'ayant pas permis la mise en place de championnats dans les comités). **Inscription sur USport obligatoire.**

Date limite inscription Usport : Mercredi 6 avril 2022 midi

Règlements généraux

Beaucoup de changements dans les règlements de la gymnastique. A bien lire avant vos engagements
Cf. règlements généraux UGSEL **sur le site de l'UGSEL National**

Qualification exceptionnelle

En cas d'impossibilité de participation aux championnats qualificatifs (pour raisons médicales, convocation à un examen ou concours, cas de force majeure...), une qualification exceptionnelle peut être accordée selon les modalités suivantes : 1- Il y a un championnat qualificatif : la demande doit être déposée au plus tard le jour du championnat avec les justificatifs d'absence. Tous ces documents seront transmis par le territoire aux Services Nationaux avant la commission de qualification.

Qualification au national

Tout élève doit obligatoirement être licencié avant les épreuves qualificatives de Territoire. Toute demande de licence pour une participation aux Championnats Nationaux après la date limite qualificative du Territoire sera refusée.

GYMNASTIQUE FEMININE Par catégorie : 1 équipe par territoire et 2 qualifiées individuelles en dehors de l'équipe (les CJ ne formant qu'une seule et même catégorie) (voir également article 3 du règlement de la gymnastique).

GYMNASTIQUE MASCULINE Par catégorie : 1 équipe par territoire et 3 qualifiés individuels en dehors de l'équipe (voir également article 13 du règlement de la gymnastique).

En championnat Promotionnel mixte, 1 équipe d'AS par territoire (voir également article 26 du règlement de la gymnastique)

Championnat National

8 au 10 juin 2022 à Saint Romain en Gal (69)